

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024**  
**Délibération n° DE\_2024\_051**

Le 2 septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack, VANDERNOOT Noémie

Absents excusés : BELLE Mickaël (pouvoir à DIDIER Thierry), DESSUS Jean-François (pouvoir à PEYSSON Catherine), BOMPARD Jocelyne (pouvoir à TERROT Stéphanie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à BRUN Mireille)

Absent : MASNATA Mallaury

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

**OBJET : Convention avec Madame FRANCOIS Adeline et Monsieur LEBLEU Sébastien relative à l'occupation temporaire du domaine public**

Le Maire explique que les propriétaires de la maison sise 15 rue du Coulard, cadastrée F198 et d'un terrain (jardin) cadastré F191, doivent signer une convention d'occupation du domaine public avec la mairie car pour rejoindre leur terrain une passerelle en surplomb de la voie publique a été bâtie.

Celle-ci a fait l'objet d'une déclaration préalable n°026 056 19 D0013 ayant fait l'objet d'une décision en date du 14/08/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions :

**AUTORISE** Le Maire à signer toute convention relative à l'occupation temporaire du domaine public avec Madame FRANCOIS Adeline et Monsieur LEBLEU Sébastien concernant la passerelle en surplomb de la voie publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
T. DIDIER

